X. GARANTIE – RESPONSABILITE

1. Au titre des « Produits »

[…]

2. Au titre des pièces détachées et consommables

2.1. Garantie légale des vices cachés

La garantie légale des vices cachées s'applique dans les conditions de droit commun aux pièces détachées et consommables acquis auprès d'AMETEK SAS.

Par dérogation,
en cas de vices cachés affectant une pièce détachée ou un consommable, l'Acheteur de même spécialité ne peut obtenir que le remboursement du prix en contrepartie de la restitution, conformément aux instructions d'AMETEK SAS, de la pièce détachée ou du consommable à ses frais.

2.2. Garanties commerciales

Les pièces détachées et consommables sont garantis conformément aux conditions et modalités de garanties commerciales en vigueur lors de la passation de commande.

AMETEK SAS informe l'Acheteur que l'installation par l'Acheteur lui-même ou un tiers des pièces détachées ou consommables, et la réalisation d'opérations de maintenance sur ces derniers par un tiers ou par l'Acheteur lui-même dans des conditions non conformes aux instructions d'AMETEK SAS ou encore leur réparation à l'aide de pièces non d'origine pourraient entraîner des blessures graves et/ou un dysfonctionnement de la pièce détachée, du consommable et du « Produit ».

Aussi, l'Acheteur reconnaît et accepte que le bénéfice des garanties commerciales est conditionné à l'installation des pièces détachées et consommables acquis par l'Acheteur auprès d'AMETEK SAS par AMETEK SAS et la réparation desdites pièces et consommables avec des pièces d'origine.

S'agissant de la maintenance, le bénéfice des garanties commerciales est conditionné à sa réalisation soit par :

- L'Acheteur lui-même dans la limite des tâches autorisées par écrit par AMETEK SAS dans le mode d'emploi accompagnant la pièce détachée ou le composant ou par tout autre moyen écrit et sous réserve que ce dernier respecte strictement les instructions d'AMETEK SAS y figurant ; ou
- AMETEK SAS.

Aussi, l'installation, la maintenance dans des conditions non autorisées, la réparation avec des pièces non d'origines desdites pièces détachées et consommables par l'Acheteur ou un tiers à AMETEK SAS emporte la déchéance automatique et de plein droit de l'ensemble des garanties commerciales attachées aux pièces détachées et consommables et/ou le cas échéant souscrites par l'Acheteur lors de la passation de commande.

En tout état de cause, les mesures de sécurité d'usages doivent être vérifiées dans les règles de l'art après chaque intervention technique d'entretien ou de réparation. La procédure de contrôle est effectuée conformément à la réglementation nationale en vigueur.

2.3. Responsabilité

Sans préjudice des dispositions impératives prévues par la loi, AMETEK SAS exclut toute responsabilité pour tout préjudice subi du fait d'un dommage causé par une pièce détachée et/ou un consommable qui ne lui soit pas exclusivement imputable et résultant notamment sans que cette liste ne soit limitative :

- D'une pièce détachée et/ou consommable non acquis auprès d'AMETEK SAS par l'Acheteur ;
- De l'installation et/ou de la réparation de la pièce détachée ou du consommable par un tiers à AMETEK SAS ;
- De la réparation d'une pièce détachée ou d'un consommable à l'aide d'une pièce non d'origine ;
- De la réalisation d'opération de maintenance par un tiers ou par l'Acheteur lui-même dès lors que ce dernier ne s'est pas limité aux tâches autorisées et/ou conformé aux instructions d'AMETEK SAS.